

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 EXPOSITION : PAYSAGES D'UN NOUVEAU QUARTIER : LA ZAC BORDEROUGE



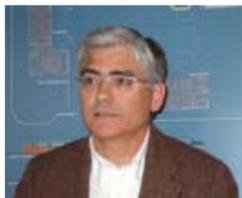
Vue aérienne du quartier de Borderouge, Toulouse. ZAC Borderouge, Aménageur de la Zone : SETOMIP / Parc de la Maourine, Maître d'ouvrage : Mairie de Toulouse - Photo : MRW Midi-Pyrénées

p.12 EXPOSITION : CHANTIER DU QUOTIDIEN : FIGEAC 1960-2006

“ Le service du patrimoine de la Ville de Figeac et le musée Champollion ouvrent le troisième volet des Chantiers du quotidien. Expositions et rencontres invitent à observer la ville sans cesse en mouvement et à réfléchir sur le devenir du paysage urbain. En 2005, une première exposition explorait la mutation d'une cité rurale devenue une petite ville industrielle et moderne au cours de la période 1900-1960. Le récit reprend au moment où le centre ancien se dépeuple au profit des pavillons et des nouvelles HLM de la périphérie...”

p.6 BULLETIN D'ABONNEMENT / PLAN LIBRE : 1 AN : 10 NUMÉROS / 20 EUROS

EDITO



Je profite de ce numéro en milieu d'année pour vous rappeler les principales actions menées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes :

_Rencontres avec les Maîtres d'Ouvrage : l'Ordre organise ces rencontres dans chaque département avec les Maîtres d'Ouvrage publics (conseil régional, conseils généraux, collectivités locales, hôpitaux, sociétés d'économie mixte, sociétés HLM, ...) afin d'échanger sur les types de missions des architectes, l'organisation des consultations, concours... Cette action est menée avec l'aide de l'Union Régionale des Syndicats et des syndicats départementaux.

_Journées départementales sur le thème de la qualité environnementale sous le parrainage de la Région Midi-Pyrénées avec la participation de l'Association des Maires : l'objectif recherché est de faire connaître pour chacun des 8 départements des opérations de référence portant sur la programmation, l'aménagement (PLU, ZPPAU, ...), la restructuration et la construction neuve. Cette action est menée également avec l'aide de l'Union Régionale des Syndicats et des syndicats départementaux.

_Actions de formation, en liaison avec le Pôle de Formation Continue de l'Ecole d'Architecture : sont prévus en particulier en collaboration avec la DRE : accessibilité des personnes handicapées –loi de février 2005 et décrets et arrêtés d'application du 17 mai 2006 et suivants–, dossiers de sécurité incendie à joindre aux demandes de permis de construire.

_Mise en place de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre : à la fin de leur cinquième année d'études, les élèves des Ecoles d'architecture recevront le titre d' «Architecte d'état», mais pour exercer la maîtrise d'œuvre ils devront suivre un stage : les conditions de mise en place de ce stage sont encore en discussion.

_Participation à des actions de concertation, en particulier avec la Ville de Toulouse : passage du POS en PLU, mise en application du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), discussion sur les critères d'appréciation, aide à la mise en place d'un Architecte conseil, ...

_Réalisation avec la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées d'exposition de projets de concours, organisation de débats, ... parution de la revue PLAN LIBRE. Pour cette fin d'année, nous travaillons sur les 20^e Rendez-Vous de l'Architecture qui vont se tenir à Diagona Labège le 30 novembre. A cette occasion sera lancée la 3^e édition des Rendez-Vous & Cinéma qui se dérouleront dans différentes salles départementales jusqu'au 10 décembre.

_Relations avec les autres intervenants du cadre bâti, en particulier avec les bureaux d'études (AIMP) : nous avons établi un groupe de travail avec la Fédération Française du Bâtiment, la Fédération des Promoteurs Constructeurs et l'Union Départementale HLM qui va mettre en place un observatoire des prix et de l'activité dans la construction.

Vous pouvez obtenir tout renseignement sur ces actions auprès du secrétariat de l'Ordre, et vous pouvez également participer à ces groupes de travail.

Philippe VIGNEU

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

_JOURNEE D'INFORMATION

« Code des Marchés Publics »

Le 19 septembre 2006

Hôtel de Région Midi-Pyrénées, Toulouse

Animateurs : Jacques Cabanieu, Secrétaire Général et Nicole Sitruk, Conseil et Experte Juridique à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)

Sans changer l'approche de la commande publique initiée par le Code des marchés publics de 2004, fondée sur la responsabilité de l'acheteur public et l'efficacité de l'achat public, le code est à nouveau modifié.

La réforme de 2006 a un triple objectif :

- finaliser la transposition de la directive européenne du 31 mars 2004 sur les marchés publics

- faciliter l'accès des PME à la commande publique

- tirer les enseignements de la pratique du code de 2004 en clarifiant et en améliorant un certain nombre de règles

Cette réforme conduit la MIQCP à proposer aux maîtres d'ouvrage et professionnels des constructions publiques de Midi-Pyrénées cette journée d'informations et d'échanges sur les nouvelles mesures apportées par le code de 2006 qui ont une incidence en matière de réalisations des équipements publics.

Seront en particulier évoquées les nouvelles règles relatives aux accords cadres, à l'allotissement, aux candidatures, en matière de procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre...

Cette réunion sera aussi l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de certaines règles prévues dans le code de 2004, comme celles de la publicité en procédure adaptée ou de la pondération.

_RENCONTRES

XI^e Université d'été à Lille du Conseil Français des Urbanistes

Les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2006

Thème : la ville, changement de nature ?

ou comment la nature influence-t-elle l'urbain ?

L'aspiration à réconcilier ville et nature sera questionnée à partir de quatre entrées :

_nature rêvée, ville vécue

_la nature, enjeu de projets dans la ville

_réaliser et gérer la nature en ville

_gouverner la ville-nature

Ces entrées structureront les ateliers, qui pourront aborder toutes les échelles d'analyse et de projet, depuis les approches régionales jusqu'au niveau du quartier.

Mais les organisateurs entendent se démarquer de la forme académique du « colloque », et misent autant sur les travaux en ateliers, forums, séances plénières, que sur des rencontres plus informelles, ludiques, festives. Le cadre plus que centenaire de l'Université catholique de Lille devrait y contribuer, offrant son amphithéâtre et ses salles de travail, mais aussi ses couloirs, recoins, jardins, et autres lieux propices à la convivialité.

Pour plus d'informations : www.cfdi.org

_MOSTRA D'ARCHITECTURE DE VENISE

Du 10 septembre au 19 novembre 2006

Cette 10^e édition de la Biennale d'architecture de Venise, s'intéressera à l'expérience urbaine et sociale de 16 mégalopoles du monde.

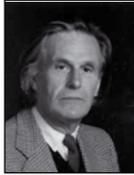
Shanghai, Bombay, Tokyo en Asie, Caracas, Mexico, Bogota, Sao Paulo, Los Angeles et New York en Amérique, Johannesburg, Le Caire et Istanbul dans la région Afrique et Méditerranée, et Londres, Barcelone, Berlin et Milan en Europe sont les 16 grands ensembles urbains choisis pour illustrer l'exposition internationale.

Pour la première fois, la Biennale organisera une de ses expositions à l'extérieur de Venise, à Palerme (Sicile), sur le thème des villes portuaires. Cinquante pays ont déjà annoncé leur participation à la Mostra d'architecture.

_A NOTER SUR VOS AGENDAS

Les XX^e Rendez-Vous de l'Architecture
Le jeudi 30 novembre 2006
à Diagona – Toulouse

IN MEMORIAN



Les Architectes Aveyronnais, et au-delà des limites de l'Aveyron, les architectes de Midi-Pyrénées viennent d'apprendre le décès de **Raymond Foissac**, l'un des leurs. Il a été, très certainement l'un des architectes les plus influent de sa génération. Associé à Pierre Bastide, leur agence a initié une architecture contemporaine de qualité qui est reconnue non seulement dans notre département, mais au-delà sur tout le territoire national. Quelques réalisations comme : La Maison des Jeunes de Rodez, le Crédit Agricole et Inforsud sur le Causse Comtal comptent parmi les réalisations les plus significatives et ont été publiées dans de nombreuses revues professionnelles. Il nous quitte aujourd'hui. Le Syndicat des Architectes Aveyronnais, l'Union des Syndicats d'Architectes de Midi-Pyrénées veulent lui rendre un dernier hommage et présentent à son épouse et à sa fille leurs sincères condoléances.

Jean-Louis Legrand, Président de l'Usamp, Catherine Charles-Couderc, Présidente du SA 12.

PUBLICATION

ACTUALITÉS

FRAGMENTS, MATIÈRES ET OMBRES

PLAN LIBRE, RECUEIL D'ARTICLES
CAHIER CENTRAL 2002-2006



Cet ouvrage, édité par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées à l'occasion de l'exposition « fragments, matières et ombres », présente le recueil des articles publiés dans le cahier central au cours de ces 4 dernières années dans la revue Plan Libre. Ce catalogue permet de re-découvrir une première sélection de réalisations architecturales emblématiques des années 1945-1975 en Midi-Pyrénées.

Prix de vente : 10 euros

Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées,
45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse
Tél. : 05 61 53 19 89 - email : ma-mp@wanadoo.fr

« LE GUIDE DE LA MAISON SOLAIRE »

PAR EDWARD MAZRIA



L'épuisement annoncé de longue date des combustibles fossiles (pétrole, charbon, tourbe, etc...) offre le meilleur prétexte pour repenser nos systèmes énergétiques. Ce guide, conçu par un architecte, vise à donner les moyens à son lecteur de réussir un projet de construction « verte » en prenant en compte le paysage, le climat, les matériaux locaux et surtout, l'inépuisable énergie solaire au service des procédés passifs.

Coût : 24 euros

Editions Parenthèses. En librairie

« MANUEL D'ARCHITECTURE NATURELLE »

PAR DAVID WRIGHT



Ce « classique » de l'architecture alternative est signé d'un auteur qui s'est préoccupé depuis les années 1960 de la prise en compte des paramètres climatiques et des économies d'énergie dans la conception architecturale. Illustré par de nombreux croquis, il défend notamment les notions de développement durable, de matériaux « verts » et d'autarcie énergétique en matière d'habitat.

Coût : 14 euros

Editions Parenthèses. En librairie

« PROJET ARCHITECTURE 2007 »

Le projet « Architecture 2007 » de l'Ordre ambitionne de positionner la profession d'architecte dans des perspectives d'avenir sur les grands sujets d'aménagement des espaces urbains et du cadre de vie, avec l'objectif de peser sur les choix des décideurs politiques à l'orée des élections de 2007 et 2008.

Pour initier cette démarche, le Conseil national a souhaité pouvoir prendre en compte et analyser les attentes et besoins des Français sur ces sujets. Ainsi, une étude IFOP intitulée « Perceptions, jugements et attentes du grand public et des habitants des Zones Urbaines Sensibles sur le logement » vient d'être réalisée autour :

- > de leurs attentes qu'il s'agisse de la maison individuelle ou du logement social,
- > du diagnostic, des responsabilités, du rôle et de la place de l'Etat en matière de logement,
- > de la demande du citoyen en équipements publics,
- > des attentes des Français concernant la politique du logement et particulièrement le logement d'urgence, la « maison Borloo », les aménagements de banlieues, les villes nouvelles, les méthodes de démarches participatives, leurs préoccupations sur le transport et les déplacements.

Les résultats de l'étude — à consulter sur www.architectes.org — permettent de lancer une démarche de dialogue, de contacts et de réflexion qui doit intégrer et faire participer toutes les structures, organisations et partenaires de la profession tant au niveau national que régional ou local.

En Midi-Pyrénées, le Conseil et l'Apump ont souhaité engager cette démarche en commun et ont invité différentes personnalités du monde politique et de la société civile à une table ronde qui s'est tenue le 16 juin pour recueillir leur avis sur les thématiques suivantes :

- > le logement
- > l'aménagement durable
- > les quartiers sensibles et le renouvellement urbain

Ils les ont abordés au travers de l'étude nationale Ifop et des séminaires qui se sont tenus en Midi-Pyrénées entre professionnels du cadre de vie, élus et chercheurs (séminaires PREDAT).

Le résultat des échanges réalisés à tous les échelons, national et régional, sera repris dans un document de synthèse que les instances professionnelles soumettront aux candidats aux différentes élections présidentielles, législatives, municipales ou cantonales.

ENQUÊTE IFOP

Cette enquête se décompose en quatre parties :

- A. Les priorités personnelles et le sentiment d'appartenance
- B. Situation personnelle, satisfaction et attentes en matière de logement
- C. Le logement et l'habitat en France : diagnostic et responsabilités
- D. Jugements et attentes concernant la politique du logement

Les résultats de cette enquête apportent, notamment, les enseignements suivants :

« La santé apparaît comme la préoccupation majeure de la population, le logement arrivant seulement au quatrième rang des

préoccupations des Français (y compris les habitants des ZUS).

« Le fait de se définir Français constitue la première référence identitaire, sur l'ensemble du territoire comme au sein des ZUS. La commune pour l'ensemble de la population et le quartier pour les habitants des ZUS s'avèrent également des cercles d'appartenance importants.

« Les exigences des Français en matière de logement sont davantage caractérisées par un fort réalisme, notamment économique, que par la recherche du confort ou de la distinction.

« Alors que la population globale souligne les aspects tenant au confort, les habitants des ZUS mettent davantage en exergue les avantages géographiques et ils sont plus nombreux à exprimer un désir de changement, en particulier, pour habiter une maison avec un petit jardin à 10 Km d'une grande ville ou un appartement à l'étage, accessible par ascenseur, avec une terrasse ou un balcon, dans un immeuble de petite taille en centre ville.

« Sont en cause dans le désir de changer de logement : la vétusté, la vétusté ou l'éloignement des commerces ou transports.

« La situation globale du logement et de l'habitat en France, est perçue comme particulièrement critique (loyers élevés, envolée des prix de l'immobilier). Parmi les acteurs c'est avant tout l'Etat qui est sollicité pour remédier à cette situation.

« Malgré un déficit des équipements publics, commerciaux ou de loisirs et la présence d'une forte densité de population dont une grande partie est au chômage, les interviewés semblent ne pas souhaiter la destruction des grands ensembles mais privilégient le développement de nouveaux lieux de vie et de loisirs et leur réhabilitation.

« Le dispositif de la « maison à 100 000€ » reçoit un accueil plutôt favorable au sein de la population en dépit d'un doute quant à son efficacité.

« L'aménagement futur des banlieues doit d'abord se traduire par un meilleur cadre de vie, un meilleur environnement et des actions en faveur des échanges humains, commerciaux et professionnels entre les villes et leur périphérie.

« Les villes nouvelles, en dépit d'une notoriété relativement faible, sont dans l'ensemble bien considérées et constituent un axe envisageable dans le cadre de la politique du logement en France.

ANNUAIRES PROFESSIONNELS

Des sociétés d'édition proposent l'insertion de coordonnées professionnelles dans des annuaires imprimés ou électroniques. La mise en page du formulaire s'apparente à une simple demande de renseignements afin d'obtenir un devis, mais il s'agit en réalité d'un contrat d'insertion dans un annuaire professionnel ; ce qui vous engage contractuellement.

La Direction générale de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), saisie de nombreuses plaintes, publie sur son site Internet des conseils aux professionnels « pour ne pas se laisser piéger ou pour réagir » avec notamment les moyens juridiques qui peuvent être mis en œuvre.

Vous pouvez retrouver ces informations à l'adresse suivante : http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/04_dossiers/consommation/annuaireprof.htm?ru=04

ACTUALITÉS

_OPQU

Les prochaines sessions d'audition de la commission d'instruction de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) sont prévues :

Les 30, 31 août et 1^{er} septembre à Lille

Les demandes de participation à ces sessions doivent être adressées le plus rapidement possible, par e-mail, à opqu@free.fr.

Pour rappel :

Il existe deux modalités différentes pour présenter sa candidature à la qualification, après avoir constitué le dossier :

- soit en adressant le dossier par envoi postal (à OPQU BP 29 31901 Toulouse cedex 9)

- soit en venant présenter et remettre le dossier devant la commission d'instruction de la qualification lors de la session d'auditions.

Le dossier de demande de qualification d'urbaniste doit être nécessairement constitué des quatre formulaires ci-dessous à télécharger au www.urbanistes.com et à remplir :

_Formulaire n°1 « demande de qualification »

_Formulaire n°2 « formation spécifique en urbanisme »

_Formulaire n°3 « présentation d'un travail d'urbaniste »

_Formulaire n°4 « convention avec l'employeur »

Afin de préparer au mieux la demande de qualification, les documents suivants sont également à consulter :

1. le règlement intérieur de l'OPQU qui définit les critères de qualification
2. la notice d'information pour constituer et présenter le dossier de demande de qualification d'urbaniste
3. un document présentant le déroulement de l'audition

_CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN MARCHÉ PUBLIC

RAPPEL



Publié par l'Ordre avec l'appui de la MIQCP et de l'ensemble des partenaires de la maîtrise d'œuvre (Cicf, Syntec-Ingénierie, Unapoc, Unifa et Untec), ce nouveau modèle de contrat a pour objectifs :

> d'être précis et exhaustif car les architectes et leurs partenaires de la maîtrise d'œuvre se voient confier des missions de maîtrise d'œuvre dont la définition ne cesse de s'élargir et de se complexifier ;

> d'être aussi équilibré que

possible. Il doit permettre à l'ensemble des cocontractants, maître d'œuvre comme maître d'ouvrage, de remplir leur rôle et d'assumer leurs engagements respectifs dans un climat de confiance réciproque.

Le document comprend :

Un guide d'utilisation / Un modèle de marché avec :

1: l'acte d'engagement / 2 : le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) + en annexe du CCAP : la mission du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre / 3 : le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et le contenu des éléments de mission.

Bien sûr ces trois documents devront être complétés par des annexes propres à chaque opération telles que :

_Le programme de l'opération

_La grille de répartition des prestations et des honoraires.

Quelques nouveautés :

_Possibilité d'un mode de rémunération au choix (art. 8 du CCAP) : soit au temps à passer ; soit selon un pourcentage du montant estimé des travaux (méthode traditionnelle) ; soit selon un panachage des deux méthodes.

_La description des prestations faisant l'objet du marché a été détachée du CCAP et fait l'objet du CCTP. Il décline les éléments de mission définis par l'arrêté Mop du 21 décembre 1993 et les traduit

en actions à accomplir et en documents à remettre.

Ce contrat est disponible sur le site :

www.architectes.org en rubrique «exercer la profession».

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver également sur ce site les contrats types suivants : contrats pour maison individuelle / contrats pour études préliminaires / contrats pour travaux neufs (marchés privés) / contrats pour travaux sur existant (marchés privés) / convention de groupement de maîtrise d'œuvre / (convention de cotraitance) / contrats de coordonnateur SPS / contrats pour étude d'urbanisme.

_PALMARÈS 2006 DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

Ce sont plus d'une quarantaine de Prix que l'Académie d'Architecture a attribué pour cette année. Sont distingués des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, mais aussi professionnels du bâtiment, artisans, apprentis, métiers d'art, etc) en réalité tous ceux qui constituent la chaîne de création architecturale, d'aménagement urbain et de restauration du patrimoine.

C'est ainsi que dans la **catégorie architecture**, ont été décernés :

Grande médaille d'or : Kazuyo Sejima, architecte / **Grandes médailles de vermeil** : Philippe Chaix et Jean-Paul Morel, architectes / Laurent Théry, urbaniste / **Grandes médailles d'argent** : Francis Cardète et Gérard Huet, architectes / Eric Lapiere, architecte / Régis Guignard, architecte paysagiste / Bernard Vaudeville, ingénieur / Félice Varini, artiste / Françoise Berce, historienne / Françoise Fromonot, architecte / Pascal Amphoux (formation) / Nathaniel Kahn (publications) / Azedine Beschaouch, archéologue / Jean-Marie Dentzer, archéologue / Philippe Preschez, docteur en droit / Antoine Rufenacht, maire du Havre. **Et dans la catégorie jeunes architectes** : **Prix d'urbanisme Cadet** : Tony Garnier / Odile Schittly, architecte / **Prix de la Mutuelle des Architectes Français** et **Prix François Meyer-Levy** : Thomas Eletteriou, architecte. **Prix du meilleur diplôme** : Robert Camelot / Fabrice Holsteing, architecte / **Prix François Meyer-Levy** : Loïc Gilbert, architecte / **Prix Roux-Dorlut** : Plans 01, architectes

Toutes nos plus vives félicitations à nos confrères toulousains.

RÈGLEMENTATION

_RÈGLES APPLICABLES AUX MARCHÉS PASSÉS PAR LES PERSONNES NON SOUMISES AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

DÉCRET N°2005-1742 DU 30 DÉCEMBRE 2005

Ce décret précise les règles applicables aux marchés passés par les personnes non soumises au Code des marchés publics. Il détaille les spécifications techniques, seuils et procédures (candidatures, offres, clauses sociales et environnementales, sélection, attribution, déroulement) et la méthode de calcul de la valeur du marché.

Les personnes non soumises au Code des marchés publics (pouvoirs adjudicateurs visés) : les sociétés d'économie mixte / les sociétés anonymes d'HLM / les établissements publics à caractère industriel et commercial de l'Etat (EDF, GDF, France Télécom, Office national des forêts, RATP, SNCF, Aéroport de Paris, la Poste) / certaines associations dans lesquelles l'Etat est majoritaire / la Banque de France / la Caisse des dépôts et consignations.

Les marchés concernés :

_marchés de travaux, de fournitures ou de services et aux accords cadres passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 ;

_marchés subventionnés directement à plus de 50 % par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance 2005-649 et qui ou bien concernent des activités de génie civil ou ont pour objet de réaliser, de concevoir et réaliser ou de faire réaliser tous travaux de bâtiment relatifs à des établissements de santé, des

équipements sportifs, récréatifs ou de loisirs, des bâtiments scolaires ou universitaires ou des bâtiments à usage administratif ainsi que les marchés de services qui y sont liés.

Les seuils et les procédures fixés :

> Au-dessous de seuils de 210 000 Euros HT pour les marchés de fournitures et de services et du seuil de 5 270 000 Euros HT pour les marchés de travaux, les marchés sont passés selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur.

> Au-dessus de ces seuils, les marchés sont passés selon l'une des procédures formalisées suivantes : l'appel d'offres ouvert ou restreint / la procédure négociée / la procédure du dialogue compétitif lorsqu'un marché est complexe / la procédure du concours.

La procédure négociée : Les marchés de prestations intellectuelles telles que la conception d'ouvrage peuvent être passés après publicité et mise en concurrence selon la procédure négociée, lorsque la prestation à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres.

En cas d'urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait, les marchés qui, après appel d'offres, n'ont fait l'objet d'aucune offre ou d'aucune offre appropriée ou pour lesquels aucune candidature n'a été déposée, peuvent être passés selon la procédure négociée sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Les concours : Les marchés de prestations intellectuelles peuvent aussi faire l'objet d'un concours ouvert ou restreint.

Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doivent posséder cette qualification ou une qualification équivalente. Le jury examine les plans et projets présentés par les candidats de manière anonyme et en se fondant exclusivement sur les critères indiqués dans l'avis de concours. Le cas échéant, les candidats peuvent être invités par le jury à répondre aux demandes d'éclaircissements que celui-ci a consignés dans le procès-verbal. Les participants au concours sont indemnisés selon des modalités prévues par le règlement du concours.

Le texte du décret est disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/tex-teconsolide/AMHFL.htm

Source : CNOA

_EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES BÂTIMENTS NEUFS RESPECTANT DES CRITÈRES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

DÉCRET N°2005-1174 DU 16 SEPTEMBRE 2005

Le décret n° 2005-1174 du 16 septembre 2005 précise les critères environnementaux auxquels doivent répondre les bâtiments neufs afin d'être exonérés de taxe foncière pendant 15 ans suivant leur achèvement. Ces bâtiments doivent obtenir de la Dde un certificat attestant qu'ils respectent au moins 4 des 5 critères suivants :

- 1) conception prenant en compte l'environnement et mise en œuvre d'un système de management environnemental,
- 2) minimisation des nuisances et des déchets du chantier au cours de la construction,
- 3) consommation d'énergie pour le chauffage et l'ECS inférieure de 8% à la consommation de référence et niveau de bruit inférieur de 3 décibels au niveau réglementaire,
- 4) utilisation d'énergie et de matériaux renouvelables :

_soit au moins 40% de l'énergie nécessaire à leur consommation d'eau chaude sanitaire pour les immeubles ne comportant pas plus de deux logements et 30% pour les autres,

_soit au moins 15% de l'énergie nécessaire à leur consommation de chauffage, à l'éclairage des parties communes et au chauffage de l'eau chaude sanitaire.

La quantité de matériaux renouvelables utilisés pour la construction doit représenter au moins 20 dm³/m² pour les bâtiments de 4 étages ou moins, et au moins, 10 dm³/m² pour les autres.

5) mise en place de matériels économes en eau.

Décret consultable sur : www.legifrance.gouv.fr (rubrique « autres textes législatifs et réglementaires »).

ACTU DE L'USAMP

USAMP

UNION RÉGIONALE
DES SYNDICATS D'ARCHITECTES
DE MIDI-PYRÉNÉES

Accroît les compétences individuelles grâce à une mise en commun de savoirs faire

Renforce la représentativité de la profession au sein des diverses instances de notre profession, et des professions libérales

Vous représente lors des commissions des conventions collectives... le nombre de vos appels sur le sujet prouve à quel point cette mission est nécessaire... n'oubliez pas qu'exclusivement syndicale, elle est donc bénévole...

Se mobilise au travers d'échanges professionnels et conviviaux, autour de thèmes d'actualité et de préoccupations communes

Dispose des outils que l'unsfa développe au service des architectes (revue passion architecture, serveur archilink.com, formations via le gepa, partenariats industriels avec le club prescrire...)

L'adhésion du plus grand nombre offre les moyens de faire à ceux qui ont choisi de donner bénévolement de leur temps à l'action collective et conditionne la crédibilité des échelons nationaux qui agissent auprès des décideurs afin de préserver la place de tous les architectes (5 adhésions départementales valent pour 1 voix au conseil national). La cotisation de chacun a donc un sens, qu'il souhaite ou non être actif ! Elle est nécessaire à la vitalité de notre profession.

Mais la structure départementale ne suffit pas toujours car nombre de sujets relèvent aussi d'un niveau régional et, comme chacun sait, l'union

fait la force en permettant le partage des tâches, le cumul des compétences... C'est pourquoi, vos syndicats de Midi-Pyrénées ont choisi d'unir leurs synergies en l'usamp, présidée par JLLegrand (scp.Legrand@wanadoo.fr). Pour les mêmes raisons, certains adhèrent aussi à l'unsfa, organisation syndicale nationale reposant essentiellement sur sa base professionnelle en rassemblant tous les syndicats départementaux et régionaux. Organisation syndicale représentative des architectes, elle a vocation à défendre chaque architecte, quels que soient sa notoriété et son mode d'exercice. Elle a également mission de négociation des conventions collectives. Ces missions étant de son ressort exclusif, n'attendez pas de l'ordre qu'il s'en charge, ce n'est pas son rôle ! **Et ces missions si nécessaires sont assurées par des bénévoles au service de leurs confrères : du nombre de nos adhérents dépend donc notre force et notre représentativité.**

Quoiqu'il en soit, chaque syndicat conserve son identité propre, tant dans son mode de fonctionnement que dans ses choix « politiques ». Certains s'investissent aussi au sein de structures plus larges encore, telles que l'UNAPL union des professions libérales, l'ORIFPL office régional d'information et de formation des pl, le GEPL groupement d'employeurs des pl... **Pour plus de précisions, contactez le président de votre syndicat départemental qui vous donnera toutes informations complémentaires et spécifiques :**

pour le 09 : marieclaud.ev@wanadoo.fr

pour le 12 : c.charles.couderc@wanadoo.fr

pour le 31 : annevezard.architecte@wanadoo.fr et/ou <http://www.archilink.com/~unsfa31/>

pour le 32 : patricegamez@wanadoo.fr

pour le 46 : pierre-marie.gilles@club-internet.fr

pour le 82 : (louisKieken) architectes@scp3k.com

RÉGIME SOCIAL
DES INDÉPENDANTS

2006 : une année de changement pour la Protection Sociale des Indépendants. En prévision depuis deux ans, en construction courant 2005, le Régime Social des Indépendants (R.S.I) doit se créer en 2006. Les ordonnances formalisant ce régime qui remplace la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Professions Indépendantes (C.A.N.A.M) sont parus en décembre 2005. L'objectif politique de ce nouveau régime est de simplifier le réseau administratif en matière de protection sociale en permettant la mise en place d'un interlocuteur unique à l'ensemble des travailleurs indépendants que sont les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux.

De nombreuses difficultés et désaccords ont émaillés cette mise en place amenée, cela va de soit, à évoluer. Ces travaux furent menés par les conseils d'administration des différentes caisses de maladie et de retraite qui viennent d'être renouvelés. En midi-Pyrénées, nous étions 14 579 électeurs « professions libérales » à devoir choisir entre les candidats se présentant à nos suffrages : d'une part ceux de l'unapl (union nationale des professions libérales), représentants de nos divers syndicats professionnels et de l'autre, les candidatures individuelles présentées par les Chambres. Ces dernières, ayant obtenu tous les suffrages, auront donc en charge le devenir des professions libérales au sein de ce RSI.

A ce jour, pas encore de grand changement pour les professions libérales : nos caisses de retraite demeurent indépendantes (contrairement aux caisses de retraites CANCAVA (artisans) et ORGA-

NIC (commerçants) qui rejoignent la Caisse Nationale d'Assurance Maladie au sein du nouveau régime RSI), les représentants de nos syndicats professionnels réunis au sein de l'UNAPL ayant pu choisir qu'elles ne soient pas intégrées au RSI. Notre Caisse Assurance Maladie des Professions Libérales demeure également : CAMPLP (Caisse Assurance Maladie des Professions Libérales Province), 44 boulevard de la Bastille 75578 PARIS cedex. Ainsi que les Organismes Conventionnés auxquels nous sommes rattachés (nos interlocuteurs en matière de remboursements maladie) : RAM, FMP, Mutuelle de l'Est. Parmi d'autres questions de fond, nos précédents représentants au sein des Conseils d'Administration des Caisses d'Assurances Maladie des Professions Libérales avaient obtenu depuis quelques années que :

_Les femmes exerçant une activité libérale perçoivent à l'occasion d'une maternité ou d'une adoption :

_Une allocation forfaitaire de repos maternel destinée à compenser partiellement la diminution de leur activité.

_Une indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité pour celles qui suspendent leur activité.

_Les pères puissent bénéficier d'un congé paternité indemnisé, et n'ont jamais souhaité inclure les Indemnités Journalières dans les Prestations Sociales au vu des augmentations de cotisations que cette prestation aurait engendrées.

Qu'en sera-t-il demain ?

VALEUR DU POINT

LES ACCORDS RELATIFS À LA VALEUR DU POINT
NE SONT PAS RÉTROACTIFS

L'arrêté du 11 avril 2006 portant extension de l'accord régional Ile de France relatif à la valeur du point conclu dans le cadre de la convention nationale des entreprises d'architecture vient d'être publié au JO du 23 avril. Dans plusieurs régions (Nord Pas-de-Calais, Rhône-Alpes notamment) les partenaires sociaux avaient pris soin d'insérer dans les accords, sous la forme d'un article, une clause prévoyant sa rétroactivité à compter du 1er janvier 2006. Celle-ci était ainsi rédigée :

« Pour les entreprises non adhérentes à l'un des syndicats employeurs signataires, la valeur du point peut n'être effective qu'à la date d'extension (ou d'élargissement), mais s'appliquera rétroactivement à la date fixée paritairement dans l'accord. »

Le Ministère du Travail vient de déclarer illégales de telles clauses, car étant contraires au principe de non rétroactivité des actes administratifs.

On peut ainsi lire dans l'arrêté :

« Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel de la convention collective nationale des entreprises d'architecture du 27 février 2003, et dans son propre champ d'application territorial, les dispositions de l'accord régional (Ile-de-France) du 14 décembre 2005, relatif à la valeur du point, conclu dans le cadre de la convention collective nationale susvisée, **à l'exclusion de l'article 3 de l'accord prévoyant que l'accord s'appliquera après son extension, rétroactivement, à la date fixée dans l'accord, comme étant contraire au principe de non rétroactivité des actes administratifs.** »

Le texte précise par ailleurs :

« L'extension des effets et sanctions de l'accord susvisé est faite à dater de la publication du présent arrêté pour la durée restant à courir et aux conditions prévues par ledit accord. »

Consulter la valeur du point sur le site de l'Unsfa : www.unsfa.com

ASSURANCE VIEILLESSE

Le décret n°2005-1683 du 28 décembre 2005 vient de fixer, pour l'année 2005, les cotisations aux régimes d'assurance vieillesse complémentaire des professions libérales.

Le montant annuel de la cotisation 2005 pour les personnes non salariées disposant des titres d'architecte et d'agréé en architecture est de **756 euros**.

MODULATION DES COTISATIONS
PROVISIONNELLES DES
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

L'Urssaf vient de mettre en ligne un formulaire de demande qui permet aux travailleurs indépendants, donc aux professions libérales, de demander à adapter leurs versements aux variations de leur activité professionnelle, et ce quel que soit le régime fiscal et la date du début d'activité.

Pour bénéficier de la modulation des cotisations provisionnelles, l'architecte doit compléter le document en indiquant une estimation de son chiffre d'affaires, l'imprimer, puis le transmettre par courrier postal à son centre Urssaf.

Il lui est ainsi possible de moduler les acomptes provisionnels de cotisations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de la réalité de ses revenus. De même, à tout moment de l'année il lui est possible d'effectuer une demande rectificative. La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de la demande.

Attention :

Pour les régimes fiscaux autres que ceux de la micro entreprise (BIC) ou du régime déclaratif spécial (micro BNC), lorsque le revenu définitif au titre de la même période est supérieur de plus d'un tiers au revenu estimé, s'applique une majoration de retard de 10% sur l'insuffisance de versement des acomptes provisionnels.

Formulaire disponible à l'adresse suivante : www.urssaf.fr

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

La convention collective des entreprises d'architecture comporte des dispositions concernant l'utilisation par les salariés leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Ainsi selon l'article IX-4-1 : Véhicules n'appartenant pas à l'employeur, en cas d'accord qui doit être consigné par écrit et annexé au contrat de travail, l'employeur doit prendre en charge :

_le montant des assurances complémentaires pour l'utilisation du véhicule dans le cadre professionnel ;

_les frais occasionnés par l'utilisation du véhicule.

Pour les véhicules automobiles, l'indemnité est calculée par référence au dernier barème annuel kilométrique publié par la Direction générale des impôts (publié dans le numéro précédent de Plan Libre).

Les allocations versées sous la forme d'indemnités kilométriques à un salarié utilisant son véhicule personnel à des fins professionnelles peuvent être exonérées de charges sociales dans la limite du barème kilométrique publié annuellement par l'administration fiscale.

Cependant L'URSSAF a par ailleurs rappelé que cette exonération n'est possible que si l'employeur pouvait justifier :

_du moyen de transport utilisé par le salarié,

_de la distance séparant le domicile du lieu de travail,

_de la puissance du véhicule,

_du nombre de trajets effectués chaque mois,

et à condition que le salarié atteste ne transporter aucune autre personne de la même entreprise bénéficiant des mêmes indemnités.

Ainsi l'exonération n'est pas compatible avec le covoiturage.

La fraction des indemnités kilométriques excédant les limites d'exonération constitue un complément de rémunération soumis à cotisations.

ACTU DE L'USAMP

ASSEDIC : TRANSMISSION DES ATTESTATIONS

DÉCRET N°2006-390 DU 30 MARS 2006

Ce décret modifie l'article R. 351 -5 du code du travail en imposant désormais aux employeurs de transmettre à l'Assedic l'attestation délivrée au salarié lors de la rupture de son contrat de travail.

Une circulaire de l'Unedic précise ce nouveau dispositif (circulaire Unedic n°2006-10 du 18 mai 2006) Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://info.assedic.fr>

Dorénavant, tout employeur doit délivrer simultanément l'attestation à son salarié et adresser, pour toute rupture de contrat de travail, un exemplaire de l'attestation directement à l'Assedic.

Cette modification permet notamment à l'assurance chômage de recouvrer la contribution supplémentaire de 2 % en cas de rupture par un employeur d'un contrat nouvelles embauches dans les deux premières années, que l'ex-salarié soit ou non demandeur d'emploi.

Dans l'attente de la mise en place de moyens de transmission électronique, les employeurs doivent envoyer leurs attestations à l'adresse suivante :

Centre de traitement - B.P. 80069 - 77213 AVON Cedex

Cette boîte postale permet de centraliser l'ensemble des attestations provenant d'employeurs situés sur le territoire métropolitain ou dans les DOM, quelle que soit l'Assedic à laquelle l'employeur est affilié.

D'ores et déjà, les employeurs peuvent télécharger l'attestation sur le site www.assedic.fr

Attention le serveur Minitel 36 14 Assedic ayant été fermé les formulaires ne sont plus disponibles par ce moyen.

Les attestations relatives à une rupture de CNE à l'initiative de l'employeur déclencheront l'appel de la contribution prévue à l'article 2 de l'ordonnance du 2 août 2005.

Dans les prochains mois, les employeurs utilisant un logiciel de paie pourront envoyer leurs attestations sous forme de fichier à une plate forme d'intégration et de certification ; une instruction complémentaire détaillera les modalités d'utilisation de ce nouveau support pour les employeurs ou leurs experts comptables.

_Permettre une relation maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre à partir d'un langage commun,

_Formuler une grille d'exigences conceptuelles utilisables en outil d'évaluation.

PUBLIC

Architectes et ingénieurs salariés ou libéraux, personnels des collectivités locales et territoriales, responsables élus ou associatifs.

DURÉE

12 jours, à raison de 1 jour tous les 15 jours.

Ouverture le mardi 12 septembre 2006 jusqu'au 20 février 2007

CONTENU

Démarche :

Suite aux apports théoriques, méthodologiques et aux illustrations par les diagnostics de site, les stagiaires produiront une esquisse à partir d'un programme sur un lieu réel réalisé au contact des responsables locaux.

Cette esquisse fera l'objet d'une restitution publique argumentée sur la base du programme établi collectivement.

Contenu :

Le contenu est composé en 3 modules distincts :

1 L'apport de connaissances théoriques et pratiques

> Typologie des situations (besoins fondamentaux)

> Evolution et exigence du confort,

> Accessibilité des lieux.

2 Le diagnostic de sites et l'écoute des exigences

> Durabilité environnementale des ouvrages et des sites,

> Elaboration des critères qualité en diagnostic et programmation d'usage,

> Expérimentation des outils par visite de sites

3 L'expérimentation sur site et les méthodes de restitution

> mise en forme de l'esquisse et établissement de l'argumentaire,

> confrontation de l'argumentation au programme,

> modes de restitution,

> techniques d'évaluation (grille de critères)

DÉBOUCHÉS POTENTIELS

_Conception des ouvrages

_Maîtrise du diagnostic et de l'expertise

_Conseils accompagnement et programmation de la maîtrise d'ouvrage

INTERVENANTS

Jean-Louis PAULET, Directeur du CAUE 32, Architecte du Patrimoine

Andréas CHRISTODOULIDÈS, Architecte, Cépière Formation

Corinne ARGENTY, Ergonome

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

_Fiche d'évaluation à chaud à chaque module

_Fiche d'évaluation globale de la formation

ORGANISME DE FORMATION

CAUE du Gers, 29 chemin de Baron, 32000 AUCH

Tél : 05 62 05 75 34 (le matin) - Fax : 05 62 61 81 83

Courriel : caue32@wanadoo.fr

LIEU DE FORMATION : Auch

PRIX DE LA FORMATION

325 € (frais de dossier et d'inscription)

Possibilité de prise en charge de la formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CAUE du Gers, Jean-Louis PAULET/Dominique VIDAL GOTTI

Tél : 05 62 05 01 57 (ligne directe) - Fax : 05 62 61 81 83

Courriel : d.vidal-32@caue-mp.fr

2 Projets concertés en territoires ruraux

CONTEXTE ET MOTIFS

Le développement de nouvelles structures territoriales telles que Pays, Communautés de Communes, etc... entraîne pour ces territoires la nécessité de prendre en compte les exigences du développement durable, les préoccupations environnementales, la maîtrise de l'énergie, etc...

Ces divers aspects définissent les conditions à remplir pour des aménagements de qualité dans les diverses formes urbaines, telles que documents d'urbanisme (PADD, PLU, Cartes Communales, extensions urbaines, restructuration d'îlots, création de zones d'activités, lotissements, etc...)

Les professionnels confrontés à ces exigences doivent mettre en place les moyens pour impliquer une participation des usagers à la prise en compte de la qualité des lieux.

Les dispositions réglementaires et les méthodes de planification et de conception doivent être analysés et adaptés au regard de ces diverses exigences.

La concertation conduite lors de l'élaboration des documents et des projets contribue à leur appropriation collective.

L'aménagement des espaces nécessite l'acquisition de savoir-faire spécifiques intégrant les différentes technicités de l'urbanisme, de l'aménagement urbain, de la qualité environnementale et de la maîtrise de l'énergie.

L'expérience des CAUE dans ces domaines a permis la mise en place d'outils pratiques de conception et de participation, permettant d'établir les conditions de réalisation de projets qualitatifs.

Le projet urbain doit définir les meilleures conditions d'accueil en évitant une réglementation d'exclusion.

OBJECTIFS :

La formation se propose :

_de faire connaître la fonction et le rôle des acteurs dans les territoires,

_d'adapter la méthodologie de projet à la programmation d'aménagements territoriaux, en concertation avec les partenaires locaux.

_de fournir les éléments méthodologiques à la réalisation du diagnostic des lieux, qui tiennent compte des diverses échelles,

_de maîtriser la compréhension de la dynamique des situations et les conséquences sur l'habitat et le mode de vie des habitants, dans la perspective de la mise en place d'un développement durable,

_de savoir appliquer les méthodes et techniques propres à développer l'écoute et la concertation, aussi bien dans le domaine de la programmation que de l'appropriation collective des projets,

- d'expérimenter, à l'occasion de situations réelles, les outils et méthodes propres à l'élaboration de projets urbains, s'inscrivant dans une démarche d'un développement durable.

PUBLIC
Architectes et ingénieurs salariés ou libéraux, personnels des collectivités locales et territoriales, responsables élus ou associatifs.

DURÉE

10 jours, à raison d'un jour par mois.

Ouverture le vendredi 22 septembre 2006 jusqu'au 11 mai 2007

CONTENU

Analyse critique de la réglementation urbaine appliquée aux documents d'urbanisme

Rôle et fonction des différents acteurs de l'aménagement du territoire

Connaissance des différentes techniques opérationnelles en aménagement (coût prévisionnel, rédaction de projet, condition de mise en œuvre)

Méthodes et techniques de concertation (écoute - animation ...)

Diagnostic de sites et méthodes d'élaboration de projets.

Etude de cas, entretien avec la maîtrise d'ouvrage, expérimentation et visites sur site.

DÉBOUCHÉS POTENTIELS

_Appel d'offres de communauté de communes ou de pays.

_Recrutement de chargés d'études par collectivités territoriales ou B.E.T spécifiques.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

_Fiche d'évaluation à chaud à chaque module

_Fiche d'évaluation globale de la formation

ORGANISME DE FORMATION

CAUE du Gers, 29 chemin de Baron 32000 AUCH

Tél : 05 62 05 75 34 (le matin) - Fax : 05 62 61 81 83

Courriel : caue32@wanadoo.fr

LIEU DE FORMATION : Auch et Gers

PRIX DE LA FORMATION

325 € (frais de dossier et d'inscription)

Possibilité de prise en charge de la formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CAUE du Gers, Jean-Louis PAULET/Dominique VIDAL GOTTI

Tél. : 05 62 05 01 57 (ligne directe) - Fax : 05 62 61 81 83

Courriel : d.vidal-32@caue-mp.fr

FORMATION

FORMATIONS AGRÉÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 Démarche qualité en conception architecturale (confort - ergonomie - HQE - accessibilité - durabilité)

CONTEXTE ET MOTIFS

L'exigence de qualité fait partie intégrante de notre quotidien.

Elle permet d'assurer une veille continue tout au long des processus de production et de services.

Le cadre de vie doit répondre à ces préoccupations par l'utilisation de méthodes appropriées.

Les différents bâtis auxquels sont confrontés les architectes, qu'ils soient à bâtir ou existants répondent à des approches communes.

Les différents usagers de l'habitat voient leurs besoins évoluer tout au long de leur vie et doivent trouver dans leur habitat les meilleures conditions de confort, d'accessibilité, de durabilité, dans un environnement préservé.

La conception des ouvrages à venir doit pouvoir intégrer ces différents aspects de manière dynamique.

Le stage se propose de fournir les méthodes permettant de satisfaire à ces diverses exigences par l'évolution des formes et des techniques.

OBJECTIFS

_Identifier les exigences qualité et établir les interactions,

_Analyser les demandes et évaluer les performances recherchées par leur confrontation,

_Expertiser et évaluer les lieux suivant des grilles multicritères,

_PAYSAGES D'UN NOUVEAU QUARTIER :

LA ZAC DE BORDEROUGE

Du 29 juin au 7 septembre 2006 - L'îlot 45 / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, Toulouse.



Cette exposition, organisée par l'Association des Professionnels de l'Urbanisme (APUMP), la Fédération Française du Paysage (FFP), l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, présente les aménagements des espaces publics du nouveau quartier de la ZAC Borderouge à Toulouse, dont la conception a été confiée par la ville de Toulouse, Maîtrise d'ouvrage et son aménageur la SETOMIP, à des urbanistes, des architectes, des paysagistes, des plasticiens et des artistes.



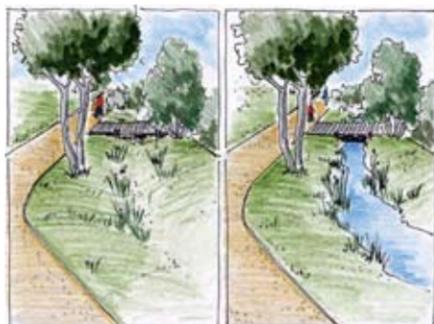
Vue aérienne du quartier de Borderouge, Toulouse. ZAC Borderouge, Aménageur de la Zone : SETOMIP / Parc de la Maourine, Maître d'ouvrage : Mairie de Toulouse

LE PROJET

UN QUARTIER NEUF, UN PROJET URBAIN MAJEUR

Borderouge constitue la plus importante opération d'urbanisme de Toulouse pour le début du XXI^e Siècle.

Desservi par la ligne B du métro et la rocade Est, le quartier représente un important morceau de ville à greffer sur le tissu urbain existant. Ce nouveau quartier doit trouver sa place en tissant des liens étroits avec les quartiers mitoyens des Izards – trois cocus et de Croix Daurade, tout en constituant un prolongement du centre ville. Par sa forme urbaine, son réseau de voiries et de cheminements, par ses équipements publics et privés, le caractère du bâti, des espaces publics et des jardins, Borderouge est conçu comme une continuité de Toulouse doté d'un caractère et d'une identité forte. Cette identité se forge en puisant ses racines dans l'esprit des lieux, chargé d'histoire et d'humanité, de cette zone maraîchère marquée par la forte présence de l'eau et de la nature autour de l'étang de la Maourine. Cette identité va également se forger en répondant aux attentes nouvelles de ses habitants. Ce nouveau quartier affirme l'espace public comme espace générateur de lien social, comme lieu de la rencontre entre voisins, entre habitants des quartiers Nord, entre citoyens.



Des jardins de quartier pour le plaisir et convivialité

A la croisée des axes de déplacements doux, le programme d'aménagement du quartier intègre une trame de jardins de quartier, pour offrir aux habitants des espaces conçus pour l'agrément, le plaisir, la convivialité, pour tisser du lien social. Ces jardins, implantés au cœur ou en bordure des îlots d'habitat et d'activités, sont conçus comme jardins de quartiers déclinant chacun un usage privilégié : jeux pour les plus petits ici, pour les grands là, jardin de détente et de repos ailleurs... Ces jardins, constituent des espaces de créativité, d'innovation, cultivant chacun sa propre personnalité autour d'ambiances fortes.



La nature préservée et valorisée au cœur du quartier

L'étang de la Maourine, au cœur du quartier, constitue un espace de nature présentant une biodiversité d'un intérêt exceptionnel en milieu urbain. La roselière de l'étang et ses abords très arborés abritent, en effet, plusieurs espèces animales inféodées aux milieux aquatiques dont plusieurs très rares et protégés en France et à l'échelon Européen. Mais cet étang est fragile. Il se comble progressivement et aurait disparu rapidement si des mesures adaptées n'avaient pas été mises en œuvre sous le contrôle scientifique du Muséum d'Histoires Naturelles de la ville de Toulouse qui a engagé des actions pour assurer la pérennité, la protection et la gestion des espaces et des milieux autour de l'étang.

Le projet urbain de Borderouge intègre l'espace naturel de la Maourine comme un site à préserver et à mettre en valeur dans la perspective d'en faire un pôle d'attraction fort, ouvert au public. L'espace autour de l'étang est intégré au cœur du projet paysager du parc.



Un parc urbain ouvert à tous les citoyens

Le parc de la Maourine joue un rôle primordial dans le projet urbain de Borderouge, son organisation spatiale et son insertion dans le tissu existant. Toute la trame des déplacements doux est organisée pour converger vers le site de la Maourine. Le projet de parc urbain est implanté sur 14 ha, en bordure immédiate de l'avenue Bourges-Manoury, artère principale qui structure le quartier. La composition paysagère du parc est conçue dans une volonté de « mise en scène » des entrées principales, en direction des usagers de l'avenue. Elle prolonge l'ordonnement de la place Sud. Elle est structurée par un canal Nord-Sud, longé par une promenade piétonne et deux-roues mettant l'eau en valeur sous toutes ses formes.



LES CONCEPTEURS :

Les aménagements des espaces publics de la ZAC Borderouge ont été réalisés en collaboration étroite avec la Direction de l'urbanisme et les services techniques de la ville de Toulouse et la SETOMIP. La répartition des missions entre les équipes de concepteurs et de maîtrise d'œuvre a été la suivante : **Conception générale des espaces publics** : consultation lancée par la Ville de Toulouse et la SETOMIP en 2000. **Confiée au groupement de bureaux d'études** : Urbanisme & Acoustique - Jean Pierre Hegoburu, Paysagiste-Urbaniste Mandataire / F.C.C.H Architecture - Florence Coderc, Architecte-Urbaniste / GCAU - Philippe Guitton, Architecte-Urbaniste. Cette équipe a assuré une mission d'urbaniste coordinateur de la ZAC, autour d'une charte urbaine et paysagère et de documents graphiques qui constituent le fil rouge pour la conception et l'aménagement des espaces privés et des espaces publics.



Illustrations : C. Guignabert



Deux grandes places publiques pour structurer la vie de quartier.

Le quartier de Borderouge est structuré par deux grandes places publiques. Ces deux places sont conçues comme lieux privilégiés de l'animation et de la vie urbaine. Elles constituent des événements urbains forts, facilement identifiables.

La place Nord au droit de la station Borderouge, terminus de la ligne B, constitue l'espace public majeur du quartier. Elle fait l'objet d'un concours pour le choix d'un architecte-urbaniste coordinateur lancé par la ville et la SETOMIP.

La place Sud fait face à l'accès principal du parc de la Maourine. Elle est organisée pour mettre en scène l'entrée du Parc et se présente sous la forme d'une esplanade piétonne de forme carrée prolongée, en direction du Parc et du groupe scolaire, par des mails de platanes.

Une trame verte pour les déplacements doux

Le programme d'aménagement du quartier intègre une trame verte pour organiser les déplacements piétons et deux-roues, non motorisés, hors voirie. Cette trame verte se compose de chemins, sentiers, venelles, pistes cyclables et espaces réservés aux deux-roues. Elle tisse un réseau serré permettant une très forte perméabilité du tissu urbain, offrant une grande liberté de déplacement, en reliant, entre eux, les espaces publics du quartier et en arrimant Borderouge aux quartiers mitoyens.

JARDIN DES POTS BLEUS

Rosa Rosam- Catherine Porte, Paysagiste

Au Nord de la ZAC ce jardin étiré relie les 2 quartiers des Izards et de Borderouge, par la boucle des Noues. De grands pots bleus dont référence au passé maraîcher du quartier, ils sont distribués de manière ordonnée et mettent en scène des arbustes fleuris (arbre de Judée, lilas, tamaris...). Des massifs d'arbustes dessinent les limites du passage en l'isolant des riverains, sans toutefois créer de recoins isolés. Un paillage d'écorces de pin favorise l'entretien, la reprise et l'aspect immédiat des massifs. Les arbres sont choisis parmi des essences de faible développement, avec une dominante de chênes verts en cépées, et des sujets complémentaires remarquable (érables, arbres de Judée...). Des surfaces de pelouses entourent l'allée principale constituée de sol stabilisé de teinte ocrée, matériau privilégié des parcs anciens et contemporains. Elle s'élargit de manière irrégulière pour intégrer des éléments de mobilier urbain : la marelle, les tables et sièges de jardin scellés...

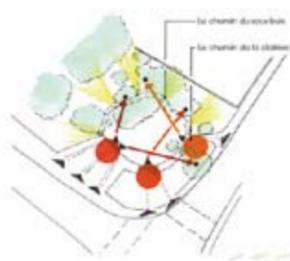


LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT DES JARDINS DE QUARTIER À DES ÉQUIPES REGROUPÉES AUTOUR D'UN PROJET COMMUN. VOICI LES JARDINS...



L'OBSERVATOIRE DES OISEAUX / Société Complément Terre - Sophie Hochart, Paysagiste / Jean-Luc Toutain, Designer

Situé à l'extrémité Sud du quartier de Borderouge, proche du groupe scolaire maternelle et primaire Place Antonin Froidure, ce jardin marque une des portes d'entrée dans Borderouge. Ce jardin, construit dans une poche de verdure laissée un temps à l'abandon et à l'assaut du vagabondage végétal et animal, a été l'occasion de recomposer un « petit coin de nature » à l'attention des passants, des gens des quartiers alentour et des enfants. La conception est basée sur la préservation de certains éléments de la végétation existante intéressants et de fait, de la faune spontanée associée – notamment les insectes et les oiseaux – mis en scène dans une composition permettant de les protéger, de les accueillir et surtout de les faire découvrir aux usagers – plus particulièrement aux enfants du quartier. Le choix des essences végétales sur l'ensemble des parties replantées du jardin est primordial – elles sont toutes issues de la palette des végétaux mellifères et fructifères : fleurs, baies et fruits nourriciers. Plusieurs niveaux d'approche du jardin permettent de découvrir ce monde caché suburbain : la boucle de promenade circulaire « le chemin de la clairière » permet une première approche visuelle et invite par la présence des pontons de visée et de lunettes en bambous percés, à poursuivre les découvertes : chaque lunette renvoie visuellement vers des objets spécifiques au monde des oiseaux - nichoirs, abreuvoir - accrochés dans la végétation de la partie conservée en sous-bois / une deuxième approche par « le chemin du sous-bois », permet de circuler au plus près des oiseaux sous la voûte des mûriers à papier par une allée en broyat de bois.



JARDIN DU SONGE DE POLIPHILE

Société Complément Terre - Sophie Hochart, Paysagiste / Jean-Luc Toutain, Designer

Ce jardin est situé au cœur du lotissement 'Ruggieri' : jardin/étape sur la promenade piétonne de la 'Boucle des Noues' à proximité du pôle des Ecoles maternelle et primaire de la rue Pierrette Loin et de la Place Antonin Froidure. Il est inspiré d'une œuvre littéraire illustrée et écrite au XVème siècle par le Frère Francesco Colonna : «Le songe de Poliphile». Cette œuvre décrit le voyage initiatique du héros Poliphile ; son voyage imaginaire se déroule dans un songe constitué de plusieurs tableaux dont les décors sont des jardins mettant en scène des LOCUS TERRIBILIS - des lieux terribles et des LOCUS AMOENUS - des lieux agréables, agréables, des lieux de félicité... ; le changement de LOCUS et de paysages est lié à celui des états d'âme du héros - Poliphile - dans son accession à la sagesse représentée par un personnage féminin : Polia. Le jardin est composé d'une succession de « tableau/jardin » représentant l'opposition entre les LOCUS TERRIBILIS et les LOCUS AMOENUS, le long d'un Chemin de découverte. Les différents Locus sont signalés et répertoriés par des panneaux-vignettes utilisant des symboles d'une grande simplicité ressemblant volontairement à des ex-voto pour pouvoir être reconnus par tous, y compris par les plus jeunes et par les personnes malvoyantes grâce à l'utilisation systématique de l'écriture Braille - ces vignettes symboles sont gravées en relief sur les plaquettes de résine et représentent 8 jardins à thèmes différents.



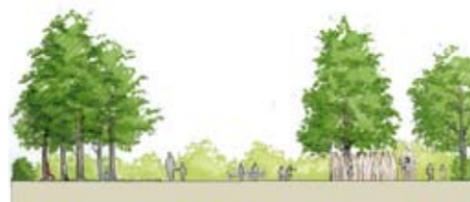
LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
 D'UN QUARTIER A ÉTÉ CONFÉE, PAR
 DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
 COMPOSÉES D'ARCHITECTES ET
 D'ARTISTES PAYSAGISTES.
 DES PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS



JARDIN DU CONTE

Françoise Mauxion, Paysagiste / Matières à penser / Loïc Toularastet

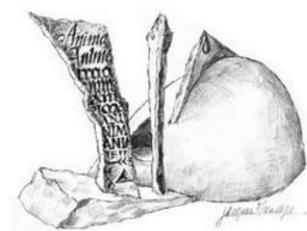
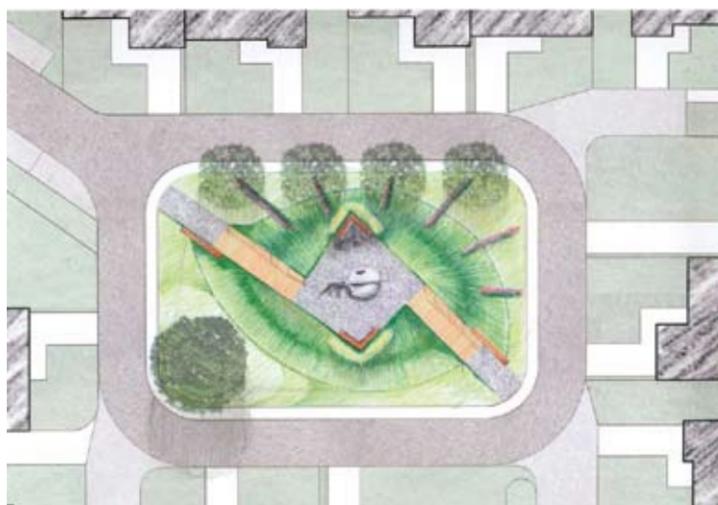
Ce jardin est au cœur du quartier pavillonnaire, proche de l'école, de la crèche et du grand parc de la Maourine. C'est un jardin de proximité pour les jeunes enfants de la crèche, des écoles et quartier, sur le thème retenu des contes de fée. Une petite salle du conte, protégée par un grand chêne accueille le fauteuil du conteur et des petits bancs sur lesquels se lisent des phrases évocatrices pour les tous petits. « il était une fois » « qui a croqué ma maison » « ça sent la chair fraîche » En partant à l'aventure on cherche le lutin caché dans le sous bois d'érables à l'ombre légère, ou bien l'on se met en quête de l'oeuf d'or. Un grand frisson devant la cabane en pain d'épices de la sorcière.. Le jardin accueille de grands arbres qui permet d'avoir un cœur d'îlot bien arboré, les maisons alentours n'ayant assez d'espace pour avoir des arbres en haute tige. Ce jardin est traversé par les sentes fleuries et participe à l'animation du parcours.



JARDIN DE LA GRENOUILLE

Françoise Mauxion, Paysagiste / Matières à penser / Loïc Toularastet

Le jardin de la grenouille est proche de la bouche des noues, il est ainsi en relation avec l'étang de la Maourine. Nous avons cherché en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle de lier la thématique du jardin à celle de la nature autour de l'étang. Quelle surprise quand on s'est aperçu que ce jardin était aussi un bassin d'orage ! Le thème était tout trouvé, ce fut le jardin de la grenouille. Une île qui émerge entre deux berges fleuries, gardée par une grenouille imposante. Un chemin à parcourir impérativement en sautant, serpente entre les fleurs sur de belles dalles aux motifs incrustés de feuilles, traverse d'eau sur des feuilles de nénuphars géantes, sous l'œil de la grenouille immergée. Situé dans un quartier dense de maisons de ville, ce jardin est également un lieu de respiration et de convivialité.



JARDIN DE LA GENÈSE

Xavier d'Yvoire, Paysagiste / Arc et Fact, Architectes / Jacques Bourget, Sculpteur

LA démarche a consisté avant tout à introduire l'œuvre d'art dans la composition de l'espace public. LA sculpture devient point focal du jardin. Mise en scène par la composition paysagère, c'est elle qui confère une atmosphère, un certain « caractère d'étrangeté » à l'ensemble du jardin. Cette sculpture raconte l'histoire des origines de la Vie, l'apparition du monde animal, puis de l'espèce humaine, douée d'intelligence. La plus grosse masse représente le socle minéral, l'élément Terre originel ; elle est en granit brut d'extraction. Elle est surmontée d'une écaïlle évoquant le dos d'un animal préhistorique ; en granit taillé à la pointe, technique assez grossière. Sur l'autre face de l'écaïlle est ajoutée une goutte d'eau, nécessaire à l'apparition de la vie ; travaillée en creux, en bouchardé. La colonne extérieure est dédiée à la spécificité de l'homme par rapport au monde vivant et au monde animal en particulier ; on y distingue en partie supérieure le dos d'un homme, et sur « l'autre » face, la relation entre le cerveau et la main, et l'histoire de l'écriture. La technique de taille varie selon les zones, du granit brut au granit bouchardé en passant par le gravage. La colonne centrale suggère l'élévation ; sa silhouette reste délibérément moins figurative, plus mystérieuse ; Organique ? minérale ? un loup ? une fée ? l'inconnu ? La technique de taille se contente d'une ébauche pour laisser plus de place à l'imagination. Une niche aux dimensions et formes d'un siège est taillée dans la grosse masse ; pour plus de confort, sa surface est adoucie (niveau de finition précédant le polissage – jugé trop glissant). L'insertion momentanée d'un être humain en chair et en os dans la sculpture achève l'allégorie et crée le contraste destiné à dérider le plus perplexe des badauds : n'est-il pas important que le promeneur trouve sa place dans cette fabuleuse histoire ?



LES JARDINS À VENIR

LE SITE PROTÉGÉ DE L'ETANG DE LA MAURINE, PLACÉ SOUS L'ÉGIDE DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VILLE DE TOULOUSE QUI EN ASSURE, LA MAÎTRISE D'OUVRAGE, LE CONCEPT, LA GESTION ET L'ANIMATION FUTURE EST UNE ENTITÉ ORGANISÉE AUTOUR DE 3 PÔLES : UN ESPACE NATUREL (L'ÉTANG ET SES ABORDS), UN JARDIN BOTANIQUE (LES POTAGERS DU MONDE) ET UN DISPOSITIF D'ANIMATION (LA PARCELLE DÉDIÉE AUX BÂTIMENTS D'ACCUEIL). LE PARC DE LA MAURINE, LE POTAGER ET L'ETANG ONT ÉTÉ CONÇUS (NIVEAU ESQUISSE) PAR J.P. HGOBURU, PAYSAGISTE-URBANISTE (URBANISME ET ACOUSTIQUE) QUI ASSURE UNE MISSION D'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE TOUT AU LONG DE L'OPÉRATION.



Bâtiment d'accueil et d'animation au Parc de la Maourine // Maîtrise d'ouvrage : Ville de Toulouse
Equipe de maîtrise d'oeuvre : agence 360° - Meriem Bekkoucha & Laurent Gaudu / Beterem, Batut (Bet bois)

LE BÂTIMENT D'ACCUEIL

Dans l'interface Ville / Nature, un lieu d'accueil à échelle urbaine : Les bâtiments d'accueil et d'animation, implantés en angle de la parcelle, qui constitue un passage obligé pour pénétrer dans la zone naturelle de l'Etang, lui confère un statut d'espace de transition. Le projet cherche à développer ce thème du « filtre » urbain, en saisissant l'opportunité de transfigurer cet espace de transit, en lui attribuant une identité de « lieu », interprété dans une notion d'îlot, dont l'enveloppe abrite un enclos. Ce dispositif instaure un préambule à la visite de l'Etang, un « sas de mise en condition psychologique », en plongeant le visiteur dans une atmosphère singulière, de jeux d'ombres et de lumières, où le végétal et le construit cohabitent dans une intériorité spatiale.

L'ombrière, une biosphère, un microclimat, une atmosphère : L'enveloppe du site d'accueil est réalisée par une ombrière qui protège l'ensemble de la parcelle, bâtiments et jardins, sous une résille de lattes en bois, inspirée de la Estufa fria de Lisbonne. La luminosité tamisée ainsi obtenue, enveloppe cet espace arboré, et produit un microclimat visuel et sensitif, qui sensibilise la perception du visiteur aux notions de nature, d'équilibre, d'écologie. La forme de l'ombrière se situe dans la catégorie de la limite, comme interface entre le dehors / la ville, et le dedans / le parc, comme un réceptacle, un espace intérieur, secret, voilé, où la « mise en serre » d'un paysage végétal, définit l'atmosphère d'une halte, d'une étape, d'une détente offerte aux visiteurs du site. **Le paysage sous combrière évoque l'eau de la Montagne Noire, courant de cascade en ruisseau et de**

ruisseau en suintements sur un chaos granitique. L'ombrière est un ouvrage mixte métal / bois, dont les dimensions permettent d'envisager des évolutions futures (additions, surélévations, réorganisations...). Sa mise en oeuvre bénéficie d'une préfabrication en atelier, avec assemblage à sec sur site, (simplicité, rapidité, faibles nuisances). Son enveloppe est réalisée par une nappe en fil d'acier tendu, recouverte d'un lattis en lames de bois tressées.

Pavillons, observatoires, serre, formes simples et matériaux naturels : Les entités fonctionnelles du programme sont organisées en autant de « pavillons » qui forment des volumes de petite échelle, et s'apparentent plutôt à une perception de « cabanons ». Ils relèvent du registre d'un jeu de construction combinant formes simples et matériaux naturels. Le choix de mise en oeuvre privilégie le recours à la filière



sèche, ainsi que les matériaux d'essence naturelle, et d'aspect brut (acier, verre, bois) qui se patinent avec le temps, et développent des qualités autant esthétiques qu'environnementales. Les toitures végétalisées, sur l'ensemble des pavillons, participent de l'atmosphère générale du site.

LE PARC

Ce parc urbain de 14 ha assure l'interface entre le quartier ancien de Croix-Daurade et le nouveau quartier de Borderouge. Irrigé par 17 accès vers lesquels convergent les sentes piétonnes et deux roues, il symbolise l'ambition de qualité de vie du quartier. Le parc de la Maourine résume la volonté de valoriser et de protéger l'eau de pluie et l'eau de la nappe phréatique, à l'image de l'ensemble du projet de quartier. Le réseau d'eaux pluviales des quartiers anciens, riverains du Parc de la Maourine est sous-dimensionné, ce qui provoquait des inondations ponctuelles dans les rues. Un système de réception des eaux et un stockage dans un bassin tampon, puis d'épuration dans



un filtre à roseaux et enfin, d'alimentation d'un vaste plan d'eau d'agrément qui structure le parc, avec un trop-plein en un bout de cycle, qui se déverse dans l'étang de la Maourine. Un autre système permet de récupérer l'eau de pluie des toitures des immeubles riverains. Ces eaux sont acheminées vers le plan d'eau d'agrément par des noues paysagées. L'eau de pluie récupérée et stockée est utilisée pour l'arrosage de l'ensemble des plantations



du par cet des potagers. Le long du plan d'eau d'agrément, s'égrènent des jardins d'ambiances conçus et réalisés par le service espaces verts de la ville de Toulouse, séparés par d'élégantes passerelles. Le jardin du gave - le jardin de la garrigue - le marais - la lande - les arboretums - les collections d'arbres... et d'autres encore qui ne sont pas terminés. Ce parc urbain ouvert, de jour comme de nuit, est aujourd'hui le lieu de détente, de jeux, de promenade, de rencontres, et de... brassage des habitants petits et grands de Borderouge mais aussi des quartiers limitrophes. Demain, quand le métro arrivera à Borderouge, quand le projet du muséum sera achevé et ouvert au public, ce sont de nombreux autres toulousains et habitants de l'agglomération qui viendront ici pour découvrir le parc, l'étang, les potagers du monde. Ils viendront également pour participer aux nombreuses animations et manifestations culturelles et ludiques qui seront organisées autour du bâtiment d'accueil au cœur du parc. L'ouverture prochaine du restaurant et cuisines du monde devrait rendre le parc de la Maourine encore plus attractif.

LE POTAGER

Au cœur d'un ancien quartier maraîcher, garder la mémoire d'un patrimoine et d'une histoire... La tradition maraîchère dont on peut encore lire la trace au travers de ses maisons caractéristiques (Borderouge), flanquées de norias autrefois actionnées par les ânes, est restée très vivace et a fortement marqué l'histoire du Quartier. Le



tissu associatif local et la Mairie de Toulouse ont souhaité faire vivre cette mémoire et en faire l'axe central d'un projet novateur et attractif.

Dans le prolongement de l'étang, un potager contemporain qui poursuit la tradition maraîchère

Pour matérialiser ce jardin de plantes alimentaires, une équipe de concepteurs a proposé de créer un potager contemporain dont la conception relève de trois éléments principaux : la diversité végétale, les clés de la cuisine et de l'alimentation, l'harmonie d'un jardin ouvert au public, en hommage à toutes les communautés qui peuplent Toulouse... un jardin des « potagers du Monde ». L'ensemble du potager est structuré par rapport à l'irrigation, à l'usage de l'eau sur tous les continents. Une belle noria, reprenant un des éléments forts de la culture locale, mais d'un modèle Syrien (des maîtres en la matière), constitue le point fort de la composition paysagère. Dans ce jardin, la plupart des végétaux comestibles de la planète sont cultivés... graines de fleurs de lotus, légumes-fruits, fleurs à croquer, légumes-feuilles ou tubercules, blé et riz, raisins et pistaches. Cette diversité végétale ordonne des structures adaptées à la production (rizières, treilles, bassins, vergers, carrés de légumes et de fleurs, arbres pollinisés...).

Au milieu des carrés du potager, un lieu de plaisirs et d'animation pédagogique.

Sur l'esplanade de la Noria et dans les allées qui structurent les carrés, le jardin se visite comme on raconte des histoires :

« L'histoire de l'eau, vecteur central de la visite. Elle est épuisée dans le sol, stockée dans une citerne et extraite par une noria qui l'envoie dans



des canaux, selon les besoins de chaque « carré ». L'irrigation est l'élément essentiel et universel de toute nourriture tirée de la terre. C'est l'irrigation qui dessine le jardin. Apprendre à respecter l'eau est l'un des points forts de la pédagogie du jardin. « L'histoire du goût et des saveurs. Le potager est constitué suivant des recettes de cuisine. En partant du produit fini (tarte aux fraises, sirop de grenadine ou ratatouille) on fera découvrir aux enfants... et aux plus grands, la matière première (légume, fruit ou graine, racine ou feuille...) de ce qu'ils mangent. Des dégustations permettront d'apprendre l'amer, l'acide, le sucré, le salé. Un restaurant servira des plats (du monde entier) fabriqués avec des produits du jardin.

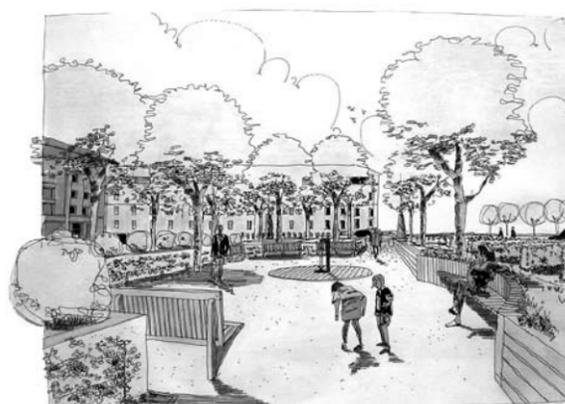
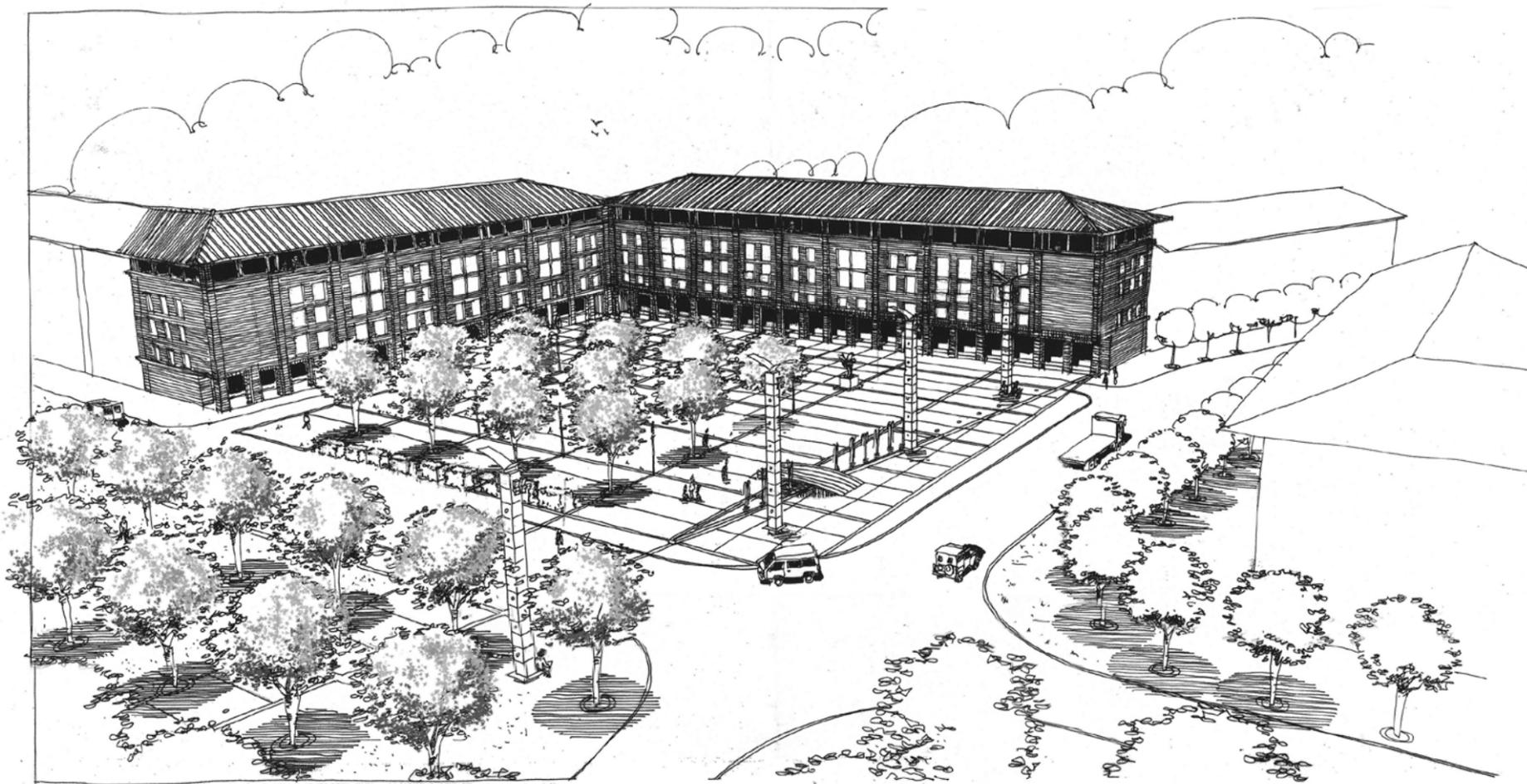
L'ÉTANG

Autour de l'étang et de sa roselière, un lieu magique et secret, un milieu rare à sauvegarder.

Cette ancienne gravière, exploitée dans les années 30 pour le remploi de la digue de chemin de fer toute roche était vouée à l'oubli et à l'abandon. L'association Nature Midi-Pyrénées et le service environnement de la Mairie de Toulouse s'intéressent à son évolution écologique. Ils mènent des investigations qui montrent la magie de ce lieu et son intérêt floristique et touristique. Une opération de génie écologique raisonnée permet de rétablir durablement les équilibres écologiques du milieu et de pérenniser ce lieu de nature, magique... et secret.

L'aménagement de l'étang et de ses abords.

Un lieu support de pédagogie sur l'homme et son environnement. L'étang de la Maourine est positionné comme un prolongement et un champ d'application de la proposition fondamentale du nouveau Muséum, lequel sera une plate forme de synthèse, de découverte et de réflexion sur l'Histoire Naturelle, l'Homme et l'Environnement. Ce lieu et ses milieux protégés offriront une large gamme de découvertes et de visites pour les publics de tous âges. L'étang et ses abords, les observatoires, forment un espace privilégié d'interprétation à vocation pédagogique de recherche scientifique.

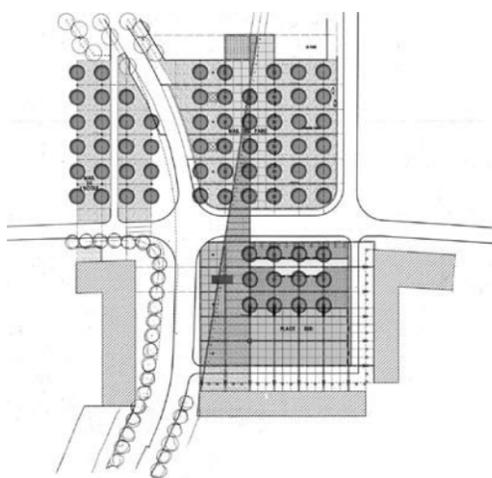


LA PLACE SUD DE BORDEROUGE

Concepteurs: F.C.C.H Architecture - Florence Coderc, Architecte-Urbaniste / GCAU - Philippe Guitton, Architecte-Urbaniste, ont accompagné la réalisation de la place par une mission d'assistance à la Maîtrise d'œuvre assurée par le Service Etudes et travaux Neufs de la Ville de Toulouse

La Place Sud de Borderouge, inaugurée récemment «Place Antonin Froidure» est l'Espace Public Majeur de la partie sud du quartier, au carrefour des voies principales, à l'articulation entre les secteurs de logement et le Parc de la Maourine.

Elle comprend trois sous espaces : le Mail de l'École, le Mail du Parc et la Place elle-même. Un axe de composition général de cette partie sud du quartier met en relation cet Espace Public avec le Parc de la Maourine. Il traverse la Place, le Mail et pénètre au cœur du Parc jusqu'au Jardin des Potagers du Monde ; il joue avec la lumière, l'eau, les marquages minéraux et assoit les cheminements piétons et cycles. La place proprement dite a été conçue comme un point d'ancrage du quartier, de forme urbaine simple et forte, bordée par un bâti continu disposé sur 3 côtés d'un carré, tenu plus haut que le reste du quartier (R+4 au lieu de R+3 au R+1). Une colonnade publique court en rez-de-chaussée des bâtiments et abrite sur deux côtés de la place : des commerces, avec leurs étals, ou leurs tables. Ils occupent tout le rez-de-chaussée et laissent la place aux entrées des logements. Une voie de desserte avec des stationnements minute borde cette colonnade. Cet espace de service est intégré à la composition de la place et en reçoit le même traitement au sol. Le sol de la place est en partie minéralisé, il est composé : de dalles de Granit Rose, calepinées selon les axes des piles de la colonnade et forment des damiers / d'une ligne de Granit Gris qui assoit l'axe de composition général reliant la Place au Parc de la Maourine / de bétons désactivés roses et gris qui remplissent les damiers. Un bassin accompagne l'axe de composition et isole la Place de la circulation automobile du Boulevard. Enfin un « ZOCALO », socle en Granit Rose attend (un jour...) l'œuvre d'un plasticien. La seconde séquence de la Place vers le Mail du Parc est végétalisée, forme un relief engazonné qui vient buter sur le muret d'un petit square, abrité sous un couvert dense et protégé. Le mobilier et les éclairages ont été, en partie, spécifiquement conçus - barrières inox, bancs bois, candélabres... Le Mail du Parc articule la Place et le Parc de la Maourine, dont il constitue une des principales aires de stationnements sur un sol en stabilisé. Il permet les usages ludiques - boules - jeux d'échec - damiers au sol - et réserve la place (un jour...) pour des kiosques. La transition entre ce Mail vers le Parc de la Maourine aujourd'hui formalisée par le muret de brique qui ceinture le Parc, se concrétisera (un jour...) par le prolongement du canal qui serpente dans le Parc de la Maourine et s'achèvera par un bassin qui viendra qualifier et affirmer clairement la limite contre le muret de brique. Le Mail de l'École, troisième Espace Public de cet ensemble, sécurise la dépose des enfants, il offre un espace végétalisé et ombragé sur un sol en stabilisé, qui forme un écran avec le Boulevard.



EXPOSITION

CHANTIERS DU QUOTIDIEN : FIGEAC 1960-2006

Du 17 juin au 15 octobre 2006 / Palais Balène, Figeac

Le service du patrimoine de la Ville de Figeac et le musée Champollion ouvrent le troisième volet des Chantiers du quotidien. Expositions et rencontres invitent à observer la ville sans cesse en mouvement et à réfléchir sur le devenir du paysage urbain.



En 2005, une première exposition explorait la mutation d'une cité rurale devenue une petite ville industrielle et moderne au cours de la période 1900-1960. Le récit reprend au moment où le centre ancien se dépeuple au profit des pavillons et des nouvelles HLM de la périphérie. Au travers de documents audio et vidéo, habitants et images d'archives racontent : l'accès au confort, le rêve pavillonnaire, le désir de campagne, le centre ancien successivement délaissé puis valorisé, l'essor des pratiques urbaines dans une petite ville située en milieu rural. À l'heure de l'élaboration du plan local d'urbanisme, l'exposition place les questions urbaines dans une perspective historique afin de mieux saisir les problématiques et les enjeux de la ville d'aujourd'hui. Conscient de l'importance de la sensibilisation des jeunes aux questions urbaines, le service du patrimoine conclue l'exposition par un espace découverte sur l'urbanisme adapté aux enfants à partir de 8 ans et aux adolescents.

1960 - 1975 : Dans l'élan des Trente glorieuses

Après la Seconde Guerre mondiale, la France s'engagea dans une politique favorisant la mécanisation du secteur du bâtiment, la standardisation de l'habitat, la démocratisation du confort. À son échelle, Figeac entra dans la modernité. Le recul de l'économie agricole, l'augmentation du nombre des ouvriers de l'industrie et des salariés du secteur tertiaire marquèrent des changements profonds dans la société de cette petite ville de tradition rurale. La croissance de la démographie, liée au développement de l'entreprise aéronautique Ratier, l'amélioration des conditions de vie comme les nouvelles attentes d'une population plus urbaine entraînent la construction d'établissements scolaires, de culture et de loisirs selon des références architecturales normalisées. Le progrès s'exprima aussi par l'abandon des logements vétustes et insalubres du centre-ville au bénéfice de l'espace, de la lumière et du confort des HLM ou des pavillons de la périphérie. Dans un second temps, les maisons neuves gagnèrent les villages alentours.

1975-2000 : La crise de la modernité

À Figeac, une politique d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ainsi que le développement d'une économie touristique s'appuya sur la réhabilitation du centre ancien. En quelques années, la ville se métamorphosa. Parallèlement, l'extension périphérique se poursuivit en intégrant de nouvelles fonctions telles que les zones artisanales et les zones commerciales ; un paysage urbain désormais caractérisé par l'uniformité et « l'automobilité ». 1975 signa également la fin de l'exode rural. Bien qu'appartenant aux territoires les moins urbanisés de France, le Lot vit, pour la première

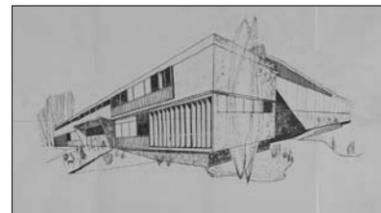
fois depuis la fin du XIX^e siècle, sa population augmenter, grâce à des flux migratoires positifs. À Figeac, elle baissa puis se stabilisa autour de 9 600 habitants tandis que, dans le même temps, elle progressait dans les villages alentours en s'accompagnant d'une multiplication des maisons neuves dans la campagne.

Figeac 2006 : Enjeux de la ville d'aujourd'hui

La loi solidarité renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 incite les collectivités à mieux organiser leur aménagement dans une perspective de développement durable. Elle favorise l'équilibre des fonctions urbaines au service de la diversité sociale ainsi qu'une utilisation raisonnée et économe des espaces. C'est dans ce cadre que Figeac élabore son plan local d'urbanisme (PLU) qui remplacera à terme le plan d'occupation des sols. Parmi les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de Figeac comptent : le renforcement de la position urbaine de la ville dans un bassin de vie et d'emploi qui dépasse largement les limites de la commune, le développement des quartiers dans des secteurs rapprochés du centre et l'amélioration des liaisons entre les différents quartiers, le maintien de la qualité des espaces naturels comme la préservation de l'activité agricole face au grignotage urbain. Après une présentation du diagnostic du plan local d'urbanisme, l'exposition se clôt par un espace découverte destiné au jeune public. Petits et grands jouent avec les fonctions de la ville, expérimentent la question de l'habitat et des transports collectifs et individuels, s'interrogent sur l'extension urbaine et les enjeux de développement de la ville de demain.



2



3



4

Photos :

1 La ville depuis l'ouest
© service d'informations municipales, Figeac

2 Le lotissement de Vidailac, 1960.
© A. Noël.

3 Foyer culturel
Le centre culturel. Dessin de l'architecte
© G. Gomez, 1965.

4 Joseph Kosuth, Ex libris J.-F. Champollion, commande publique, appelée la place des Écritures.
© Nelly Blaya.

5 HLM Ségurier après travaux.
Architecte Philippe. Bergès.
© Nelly Blaya



5

Palais Balène, 7, rue Balène, Figeac / Du 17 juin au 9 juillet et du 18 septembre au 15 octobre, du mardi au dimanche de 14h à 18h / Du 10 juillet au 17 septembre, tous les jours de 10h à 12h 30 et de 14h 30 à 18h 30. Tous les mardis à 15h 00 visites commentées de l'exposition du 11 juillet au 22 août 2006 / Organisation : Service du patrimoine de la Ville de Figeac, 5 rue Colomb, 46100 Figeac - Tél.: 05 65 50 05 40 - email : service.patrimoine@ville-figeac.fr

_APPEL A PROJETS

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, la Maison de l'Architecture, l'EnsAT, Gaz de France, Lafarge et Point P, organise dès septembre 2006 la deuxième édition des Rencontres Départementales Elus/Architectes autour du thème de l'architecture au service de la qualité environnementale et du développement durable.



1



2



3



5



6

DE QUELLE MANIÈRE :

Ces rencontres auront lieu dans chaque département de Midi-Pyrénées et débuteront à partir de l'automne prochain. Pour chaque département, nous collectons des projets réalisés, sans distinction de taille, suivant les thèmes :

- _programmation
- _aménagement du territoire (ZPPAUP, ZAC, lotissements, PLU...),
- _construction
- _restructuration

4 à 5 projets par département seront analysés par un architecte spécialisé en qualité environnementale, suivant les orientations thématiques données par l'architecte concepteur. Le but de cette analyse est de mettre en exergue les liens du projet avec la qualité environnementale et le développement durable.

IMPORTANT :

_Les projets ne doivent pas être spécifiquement des projets étiquetés « Haute Qualité Environnementale », cette analyse sera ciblée suivant l'orientation thématique indiquée par le maître d'œuvre. Exemples : insertion dans un environnement paysager de qualité, réhabilitation d'un bâtiment dont la nouvelle destination entraîne la modification des besoins en éclairage, soin particulier apporté au problème énergétique, utilisation de matériaux locaux de construction...

OBJECTIFS :

- _Constitution par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées d'un fonds documentaire de la production architecturale en Midi-Pyrénées avec l'ensemble des projets reçus.
- _Présentation de 4 à 5 de ces projets par département, lors de la journée de Rencontres Elus - Architectes, par le maître d'ouvrage, l'architecte et l'analyste Développement Durable.

Dès septembre 2006, ces rencontres seront programmées dans les 8 départements de Midi-Pyrénées.

COMMENT FAIRE :

Signalez vos projets à la Maison de l'Architecture. Contact : Anissa Merot
Tél. : 05 61 53 19 89 - Fax. : 05 34 31 26 69
ou email : ma-mp@wanadoo.fr

En fournissant les infos suivantes :

- _Vos nom et prénom
- _Nom et type de l'opération
- _Lieu
- _Nom du maître d'ouvrage
- _Description succincte (10 lignes).

Merci de votre collaboration !

1 Maison Individuelle Bioclimatique, Saint Chamarand (46) - Maître d'ouvrage : Privé - Architecte : Denis Constant / 2 Aménagement du territoire Urbanisme opérationnel : Lotissement de Bouyssette (46) / Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt / Maîtres d'œuvre : Pierre-Marie GILLES, architecte DPLG, urbaniste ENPC et Christine MOUNEYRAC, architecte DESA, urbaniste qualifiée OPQU / 3 Bâtiment Innopsys, Carbonne (31) - Maître d'ouvrage : Société Innopsys - Architecte : Jean-François Collart - 4 Maison individuelle, Blagnac (31) - Maître d'ouvrage : Privé - Architecte : Jean-Marie BARDIN / 5 Archives départementales du Gers, Auch (32) - Maître d'ouvrage : Conseil Général du Gers - Architectes : Agence Sequences, Jacques Hurtevent - Jérôme Terlaud - Marc Pirovano et SCP Defol Mousseigne et Jérôme Chapelet-Letourneux / 6 Construction du siège social de Nature SA, Montauban (82) / Maître d'ouvrage : Nature SA / Architecte : Agence Noé Architecture - Marie Chéreau

RÉSULTATS

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
CE 1	Restructuration du collège Jean Rostand à Balma et de la SEGPA (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne	1 Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet 2 Scp Corlouër - Linarès / Beterem Ingénierie 3 Jean-Marie Bardin / Marc Julla / Csp Seca	Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet
PA	Aménagement du Centre de Loisirs en 3 salles de classes maternelles à Fenouillet (31)	Mairie de Fenouillet		G.C.A. (Georges Barrué / Jean-Pierre Bouglon)
PA	Transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque à Portet-sur-Garonne (31)	Mairie de Portet-sur-Garonne		Cécile Cormary / Patrice Benguigui / Eurl Lexa Conception / Beterem
CE 3	Conception et réalisation du centre de maintenance de la ligne E de tramway Toulouse-Blagnac sur les communes de Blagnac et Beauzelle (31)	SMTC	1 Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Seti / Betce 2 Scp Ferrand - Sigal (69) / Sarl LCR Architectes / Technip 3 Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Oth Sud-Ouest 4 Sarl Puig - Pujol Architectures / Betem / Terell Maurette / Inafa / Alayrac 5 Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Sotec Ingénierie	Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Sotec Ingénierie
CE 4	Construction d'un groupe scolaire comprenant des locaux communs, 2 classes maternelles, 4 classes primaires et aménagement des espaces extérieurs immédiats à Revel (31)	Mairie de Revel	1 Bernard Paintandre / Jean-François Collart / Sechaud Bâtiment Midi-Pyrénées / Gamba Acoustique / Atelier des Bordes 2 Alain Bayle / François Arcangéli / Valérie Noailles / Sotect Ingénierie / Orfea Acoustique / Graphi-Paysage 3 Lucien Calestroupat / Betom Ingénierie / Bet Ferrer / CGB Concept / Gamba Acoustique / Seap	Lucien Calestroupat / Betom Ingénierie / Bet Ferrer / CGB Concept / Gamba Acoustique / Seap
PN	Construction d'un centre médico-social à Cazères sur Garonne (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne		Didier Joyes / Marie-Martine Lissarrague / Claire Piquemal-Baluard / Soab / Technisphère
PA	Réhabilitation des installations sportives (gymnase et aires de sports) au LP Roland-Garros à Toulouse (31)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Cécile Cormary / Patrice Benguigui / Beterem
CE 5	Construction d'un bâtiment pour blocs opératoires - réanimation sur le site de Rangueil à Toulouse (31)	CHU Toulouse	1 Groupe 6 (38) / Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Seti / Elect 2 RTV Architectes (75) / Selarl Brunerie & Irissou / Ingérop 3 Art & Build (75) / Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Sotec / Trouvin bet 4 BBG Architectes Associés (83) / SIRR Ingénierie / Technip TPS / Girard - Bayle - Augez (économiste)	Art & Build (75) / Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Sotec / Trouvin bet
PA	Construction de bâtiments modulaires à l'Hôtel du Département d'Auch (32)	Conseil Général du Gers		Philippe et Christophe Robert
PA	Construction de la Chambre des Métiers du Gers à Pavie (32)	Chambre des Métiers du Gers		Alain Delmas / Christian Labaysse / Ingerop
AOO	Construction d'une gendarmerie à Figeac (46)	SA HLM Interrégionale Polygone		Jean-Paul Fontaine / Benoît Malvy / Igtec / Gtud
PA	Réhabilitation des internats y compris des menuiseries extérieures au Lycée Professionnel de Graulhet (81)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Daniel Bézès / Betce
PA	Construction d'une école, d'une cantine scolaire, de vestiaires sportifs et d'un hangar municipal à Frejeville (81)	Mairie de Frejeville		Daniel Gaïani / Etb / Midi-Etudes
PA	Création et réhabilitation de bâtiments communaux et aménagements de leurs abords à Saint-Vincent Lespinasse (82)	Mairie de Saint-Vincent Lespinasse		Sarl Agence Didier Médale - Rémi Laboup
CE 6	Extension et réhabilitation de la maison d'arrêt de Montauban (82)	DRSP de Toulouse	1 Selarl d'architecture BCP Architectes / Betem Ingénierie 2 Sarl Balay - Boinay - Pierron (69) / Coplan Ingénierie 3 Aedificare (75) / Bei / Betec / Sc Beige Puychaffray 4 Eurl Almudever Fabrique d'Architecture / Bernard Salomon / Terrell-Maurette / Sacet	Selarl d'architecture BCP Architectes / Betem Ingénierie

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation / AOO = appel d'offres ouvert



Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées



Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / N° commission paritaire : 1204T 8 2517 / Directeur de la publication : Jean-Manuel Puig / Directeur de l'information : Philippe Vigneu / Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig / Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier / Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / Informations Cahiers de l'Ordre : Huguette Sié / Coordination : Aurélie Bayol. / Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / Ont participé à ce numéro : Catherine Espiasse, Jean-Pierre Hegoburu, Mickael Nardin. / Impression : SRI / n° ISSN : 1638 4776 / Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB placo, comptoir seigneurie gauthier, imerys T.C, lafarge, oddos buro, pilkington, technal, voltex.



MAIRIE DE TOULOUSE



PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
1 an : 10 numéros



PLAN LIBRE

REVUE DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE MIDI-PYRÉNÉES

2€

PLAN LIBRE : 3 ANS, 30 NUMÉROS.



ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : _____ Société : _____

Prénom : _____ Adresse : _____

Profession : _____ e-mail : _____

Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : 10 €

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

